



Monsieur le Premier Ministre, Jean CASTEX  
sous couvert du Ministre de l'Intérieur, Ministre d'Etat  
Gérald DARMANIN  
Ministère de l'Intérieur  
Place BEAUVEAU  
75008 PARIS

Lyon, le 09 novembre 2020

Objet : Préavis de grève le 17 novembre de 0h à 24h

Monsieur le Premier Ministre,

Les Sapeurs-Pompiers et les Président.es de SDIS étaient en attente d'une décision importante :

**La suppression de la sur cotisation CNRACL** introduite par l'article 17 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes.

Les intéressés (pompiers comme employeurs) ont suivi les débats sur les amendements proposés au sujet de cette cotisation désormais entendue par une majorité comme injuste et obsolète tant pour sa part salariale (1,80 %) que pour sa part patronale (3,6 %).

Cette suppression totale est une forte demande historique des sapeurs-pompiers relayée récemment par les employeurs, reconnaissant là une source de financement supplémentaires pour les SDIS et un gain de pouvoir d'achat pour leur agent.es.

L'amendement porté par le gouvernement, dans le cadre du projet de loi de financement 2021 de la sécurité sociale, sur la seule suppression de la part employeur de la sur cotisation CNRACL contrairement aux engagements du ministre de l'intérieur nous a permis de mesurer le mépris que nous offrait votre gouvernement en signe de reconnaissance pour notre profession et des engagements pris.

C'est dans ce sens que notre organisation SUD SDIS dépose un préavis de grève pour le 17 novembre 2020 de 0h à 24h

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es des SDIS qui le souhaitent, de participer aux actions afin d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications :

- Suppression de la sur cotisation part salariale et employeur
- La proratisation et le dé plafonnement des 1 an tous les 5 ans (bonification) et la portabilité des droits acquis

*Conformément à l'article L.2512-2 du Code du travail qui subordonne l'exercice du droit de grève dans les services publics, nous restons à votre disposition pour une réunion permettant de trouver le consensus nécessaire à la résolution de ce dossier.*

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire général

Rémy CHABBOUH